

Présents : Thierry CHARTRoux, Christiane ALIBERT, Thierry CONTENSSOU, Laurent ALBAGNAC, Jean-Claude LAGARRIGUE, Sébastien BARRAT, Richard CABROL, Augustine CHARBONNIER, Cécile COLDEFY, Anne-Marie FORTIN, Christophe GARCIA, Frédéric HOBBE, Céline HURDEBOURCQ, Suzanne LACARRIERE, Didier TOURNEMINE

Excusés et ayant donné délégation respective :

Excusés :

Absents :

Secrétaire : Thierry CONTENSSOU

I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 28 MARS 2014

Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu du procès-verbal du 28 mars 2014. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette précédente séance.

II - DÉSIGNATION ÉLUS COMMISSIONS COMMUNALES

DÉSIGNATION COMMISSION ET AUTRE REGROUPEMENT	PRÉSIDENT ou VICE-PRÉSIDENT	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BUREAU MUNICIPAL	Le Maire : Thierry CHARTRoux	Thierry CONTENSSOU, Christiane ALIBERT, Laurent ALBAGNAC, Suzanne LACARRIERE, Anne-Marie FORTIN	
Délégués qui participeront aux commissions intercommunales			
SYNDICAT Adduction Eau Potable PADIRAC		2 : Jean-Claude LAGARRIGUE, Sébastien BARRAT	2 : Anne-Marie FORTIN, Laurent ALBAGNAC
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ENERGIES DU NORD DU LOT		2 : Thierry CHARTRoux, Christophe GARCIA	2 : Suzanne LACARRIERE, Jean-Claude LAGARRIGUE

SYNDICAT MIXTE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE THÉGRA-LAVERGNE-BIO-MAYRINHAC-LENTOUR		4 : Anne-Marie FORTIN, Céline HURDEBOURCQ, Cécile COLDEFY, Christophe GARCIA	2 : Didier TOURNEMINE, Augustine CHARBONNIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PADIRAC		3 : Thierry CHARTROUX, Thierry CONTENSSOU, Christiane ALIBERT	
PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY		1 : Anne-Marie FORTIN	1 : Didier TOURNEMINE
S.Y.D.E.D. LOT		1 délégué titulaire "Assainissement" : Laurent ALBAGNAC	1 délégué suppléant "Assainissement" : Céline HURDEBOURCQ
		1 délégué titulaire "Bois Énergie et Développement des Énergies Renouvelables" : Thierry CHARTROUX	1 délégué suppléant "Bois Énergie et Développement des Énergies Renouvelables" : Frédéric HOBBE
SYNDICAT MIXTE PAYS VALLEE DE LA DORDOGNE (SMPVD)		1 délégué titulaire Commission pôle "Eau et Environnement" Bassin Ouyse Alzou : Jean-Claude LAGARRIGUE	1 délégué suppléant Commission pôle "Eau et Environnement" Bassin Ouyse Alzou : Richard CABROL
		1 délégué titulaire Commission transversale "SCOT" : Anne-Marie FORTIN	1 délégué suppléant Commission transversale "SCOT" : Suzanne LACARRIÈRE
NOTRE VILLAGE		1 : Richard CABROL	1 : Augustine CHARBONNIER
A.G.E.D.I.		1 : Frédéric HOBBE	

MARCHÉ FERMIER MIERS		3 : Cécile COLDEFY, Jean-Claude LAGARRIGUE, Céline HURDEBOURCQ	
Délégués qui participeront aux Commissions communales externes			
Commission communale de la CHAMBRE D'AGRICULTURE		1 : Sébastien BARRAT	1 : Céline HURDEBOURCQ
Commission communale de la CHAMBRE DES MÉTIERS		1 : Thierry CHARTROUX	1 : Frédéric HOBBE
Commission communale de la CHAMBRE DE COMMERCE		1 : Thierry CONTENSSOU	1 : Laurent ALBAGNAC
Commission communale des BAUX RURAUX		1 : Sébastien BARRAT	1 : Céline HURDEBOURCQ
Délégués qui participeront aux Commissions communales internes ou Responsables d'un Poste			
Commission OUVERTURE DES PLIS, APPELS D'OFFRES	Le Maire : Thierry CHARTROUX	3 : Anne-Marie FORTIN, Didier TOURNEMINE, Suzanne LACARRIÈRE	3 : Thierry CONTENSSOU, Christiane ALIBERT, Cécile COLDEFY
Commission RÉVISION LISTE ÉLECTORALE dont les membres sont renouvelés à la demande des Instances	Le Maire : Thierry CHARTROUX	1 délégué de l'administration hors conseil municipal :	1 délégué du T.G.I. hors conseil municipal Pierre ORLIAC
Commission communale des IMPÔTS DIRECTS dont les membres sont désignés à la demande des Instances	Le Maire : Thierry CHARTROUX	2 délégués titulaires conseil municipal : Jean-Claude LAGARRIGUE, Richard CABROL	2 délégués suppléants conseil municipal : Christophe GARCIA, Sébastien BARRAT
		Habitants de Thégra hors conseil : André BERGOUGNOUX, André MELOU, Marc LAMOTHE	Habitants limitrophes : Jean-Luc BARRAT, Didier BES
Commission C.C.A.S. THEGRA		2 délégués titulaires conseil municipal : Suzanne LACARRIÈRE, Cécile COLDEFY	2 délégués suppléants conseil municipal : Augustine CHARBONNIER, Richard CABROL
		4 délégués désignés hors conseil : Monique BERGUES, Gisèle ARNAL, Hubert BATTUT, Paul ROUALDES	

Commission ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT - EQUIPEMENTS PUBLICS		Laurent ALBAGNAC , Jean-Claude LAGARRIGUE, Suzanne LACARRIÈRE, Sébastien BARRAT, Céline HURDEBOURCQ
Commission FINANCES - ÉCONOMIE		Christiane ALIBERT , Jean-Claude LAGARRIGUE, Didier TOURNEMINE, Richard CABROL, Thierry CHARTROUX, Anne-Marie FORTIN, Thierry CONTENSSOU
Commission PERSONNELS	Le Maire : Thierry CHARTROUX	Thierry CONTENSSOU, Christiane ALIBERT, Laurent ALBAGNAC, Suzanne LACARRIÈRE, Anne-Marie FORTIN
Commission VOIRIE - TRAVAUX - SUIVI DES CHANTIERS - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET CIRCULATION - MAINTENANCE DU MATÉRIEL	<u>Référent sécurité routière</u> : Laurent ALBAGNAC	Laurent ALBAGNAC , Frédéric HOBBE, Christophe GARCIA, Sébastien BARRAT, Christiane ALIBERT, Didier TOURNEMINE, Thierry CONTENSSOU
Commission JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - CULTURE		Cécile COLDEFY , Didier TOURNEMINE, Céline HURDEBOURCQ, Christophe GARCIA, Augustine CHARBONNIER, Frédéric HOBBE, Richard CABROL, Thierry CONTENSSOU
Commission URBANISME - CADRE DE VIE - EMBELLISSEMENT - LOGEMENT		Suzanne LACARRIÈRE , Christiane ALIBERT, Richard CABROL, Augustine CHARBONNIER, Christophe GARCIA, Anne-Marie FORTIN, Thierry CONTENSSOU
Commission COMMUNICATION - RECEPTION - SITE COMMUNE DE THEGRA thegraenquercy.com	<u>Responsable Site</u> :	Christophe GARCIA , Frédéric HOBBE, Didier TOURNEMINE, Christiane ALIBERT, Thierry CONTENSSOU, Cécile COLDEFY
Surveillance CIMETIÈRE - COLUMBARIUM	<i>Correspondant communal sécurité civile</i> : Robert FARGUETTE	Robert FARGUETTE
Délégué C.N.A.S.		1 : Thierry CONTENSSOU
Responsable AFFICHAGE		1 :
Responsable NAVETTE PERCEPTION GRAMAT		Christiane ALIBERT , Cécile COLDEFY

- DÉLIBÉRATIONS

DÉLÉGUÉS ASSOCIATION NOTRE VILLAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès de l'Association Notre Village,

Considérant que la commune adhère à l'association Nationale Notre Village et doit s'acquitter de sa cotisation annuelle.

L'Association Nationale Notre Village œuvre pour sauvegarder et préserver la qualité de vie en milieu rural, en accompagnant les communes et communautés de communes rurales de moins de 3 500 habitants sur le territoire national, dans la préservation et le développement harmonieux de leur territoire. L'Association Nationale Notre Village œuvre depuis près de 20 ans avec les collectivités territoriales dans le domaine du développement durable en les accompagnants dans une démarche agenda 21 (programme d'actions). Des outils et une procédure sont adaptés aux collectivités rurales.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- | | | |
|---|---|-----------------------|
| – M. CABROL Richard | : | 15 voix (quinze voix) |
| Domicilié «Prouzayrol» – 46500 THÉGRA | | |
| – Mme CHARBONNIER Augustine | : | 15 voix (quinze voix) |
| Domiciliée «Lotissement Miquial» - 46500 THÉGRA | | |

M. CABROL Richard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Mme CHARBONNIER Augustine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé déléguée.

DÉSIGNE :

Le délégué titulaire est M. CABROL Richard

Le délégué suppléant est Mme CHARBONNIER Augustine

Et transmet cette délibération au président **de l'Association Notre Village.**

DÉLÉGUÉS PARC NATUREL REGIONAL CAUSSE QUERCY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15 - Majorité absolue : 8

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- Mme FORTIN Anne-Marie : 15 voix (quinze voix)
Domiciliée «Carrière de Cave» – 46500 THÉGRA
- M. TOURNEMINE Didier : 15 voix (quinze voix)
Domicilié «Pech de Monbillet» - 46500 THÉGRA

Mme FORTIN Anne-Marie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé déléguée.

M. TOURNEMINE Didier, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DÉSIGNE :

Le délégué titulaire est Mme FORTIN Anne-Marie

Le délégué suppléant est M. TOURNEMINE Didier

Et transmet cette délibération au président **du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.**

DÉLÉGUÉS S.M. PAYS VALLÉE DE LA DORDOGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L22-1 et suivants et L 300-2,

Vu les délibérations des huit communautés de communes adoptant les compétences du syndicat mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21-12-2012 portant création :

- du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne intégrant la compétence SCOT et la

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14-12-2012 portant fixation du périmètre du schéma de cohérence territoriale du Pays de la Vallée de la Dordogne,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune au sein de la commission transversale SCOT **du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne** ainsi que 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune au sein de la commission pôle "Eau et Environnement" du bassin Ouyse Alzou ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme FORTIN Anne-Marie : 15 voix (quinze voix)
Domiciliée «Carrière de Cave» – 46500 THÉGRA
- Mme LACARRIÈRE Suzanne : 15 voix (quinze voix)
Domiciliée «Chemin de Laparro» - 46500 THÉGRA
- M. LAGARRIGUE Jean-Claude : 15 voix (quinze voix)
Domicilié «Gaule » – 46500 THÉGRA
- M. CABROL Richard : 15 voix (quinze voix)
Domicilié «Prouzayrol» - 46500 THÉGRA

COMMISSION TRANSVERSALE "SCOT" :

Mme FORTIN Anne-Marie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé déléguée.

Mme LACARRIÈRE Suzanne, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé déléguée.

DÉSIGNE :

Le délégué titulaire est Mme FORTIN Anne-Marie

Le délégué suppléant est Mme LACARRIÈRE Suzanne

COMMISSION PÔLE "EAU ET ENVIRONNEMENT" BASSIN OUYSE ALZOU :

M. LAGARRIGUE Jean-Claude, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M. CABROL Richard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DÉSIGNE :

Le délégué titulaire est M. LAGARRIGUE Jean-Claude

Le délégué suppléant est M.CABROL Richard

Et transmet cette délibération au président **du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne.**

DÉLÉGUÉS S.Y.D.E.D. LOT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° DAICL/2008/66 en date du 1^{er} avril 2008 portant création :

- du S.Y.D.E.D.

Vu l'article 7.1.2 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

*Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune pour le Collège Assainissement et 1 délégué suppléant de la commune pour le Collège Bois Énergies et Développement des Energies Renouvelables auprès **du S.Y.D.E.D.**,*

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- | | | |
|--|---|-----------------------|
| – M. ALBAGNAC Laurent | : | 15 voix (quinze voix) |
| Domicilié «Las Croses» – 46500 THÉGRA | | |
| – Mme HURDEBOURCQ Céline | : | 15 voix (quinze voix) |
| Domiciliée «Pouzalgues» - 46500 THÉGRA | | |
| – M. CHARTROUX Thierry | : | 15 voix (quinze voix) |
| Domicilié «Goudounet» – 46500 THÉGRA | | |

– M. HOBBE Frédéric : 15 voix (quinze voix)
Domicilié «Ventoulou» - 46500 THÉGRA

COLLÈGE ASSAINISSEMENT

M. ALBAGNAC Laurent, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Mme HURDEBOURCQ Céline, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé déléguée.

DÉSIGNE :

Le délégué titulaire est M. ALBAGNAC Laurent

Le délégué suppléant est Mme HURDEBOURCQ Céline

COLLÈGE BOIS ÉNERGIES ET DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

M. CHARTROUX Thierry, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M. HOBBE Frédéric, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DÉSIGNE :

Le délégué titulaire est M. CHARTROUX Thierry

Le délégué suppléant est M. HOBBE Frédéric

Et transmet cette délibération au président **du S.Y.D.E.D. du Lot.**

DÉLÉGUES SYNDICAT A.E.P. PADIRAC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 1963 portant création :

- du Syndicat AEP de la Région de Padirac

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat AEP de la Région de Padirac,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. LAGARRIGUE Jean-Claude 15 voix (quinze voix)
Domicilié «Gaule» – 46500 THÉGRA
- M. BARRAT Sébastien 15 voix (quinze voix)
Domicilié «Maury» - 46500 THÉGRA
- Mme FORTIN Anne-Marie 15 voix (quinze voix)
Domiciliée «Carrière de Cave» – 46500 THÉGRA
- M. ALBAGNAC Laurent 15 voix (quinze voix)
Domicilié «Las Croses» - 46500 THÉGRA

M. LAGARRIGUE Jean-Claude, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M. BARRAT Sébastien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Mme FORTIN Anne-Marie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé déléguée.

M. ALBAGNAC Laurent, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DÉSIGNE :

Les délégués titulaires sont M. LAGARRIGUE Jean-Claude
M. BARRAT Sébastien

Le délégués suppléants sont Mme FORTIN Anne-Marie
M. ALBAGNAC Laurent

Et transmet cette délibération au président **du Syndicat A.E.P. de Padirac.**

DÉLÉGUÉS FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ÉNERGIES DU NORD DU LOT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 juin 1926 portant création :

- du Syndicat d'Énergies du Nord du Lot

Vu l'article L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

*Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès **du Syndicat d'Énergies du Nord du Lot,***

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. CHARTROUX Thierry : 15 voix (quinze voix)
Domicilié «Goudounet» – 46500 THÉGRA
- M. GARCIA Christophe : 15 voix (quinze voix)
Domicilié «Rue du Barry» - 46500 THÉGRA
- Mme LACARRIÈRE Suzanne : 15 voix (quinze voix)
Domiciliée «Chemin de Laparro» – 46500 THÉGRA
- M. LAGARRIGUE Jean-Claude : 15 voix (quinze voix)
Domicilié «Gaule» - 46500 THÉGRA

M. CHARTROUX Thierry, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

M. GARCIA Christophe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Mme LACARRIÈRE Suzanne, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé déléguée.

M. LAGARRIGUE Jean-Claude, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DÉSIGNE :

Les délégués titulaires sont M. CHARTROUX Thierry
M. GARCIA Christophe

Le délégués suppléants sont Mme LACARRIÈRE Suzanne
M. LAGARRIGUE Jean-Claude

Et transmet cette délibération au président **du Syndicat d'Énergies du Nord du Lot.**

DÉLÉGUÉ SYNDICAT A.GE.D.I.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.GE.D.I.,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. HOBBE Frédéric : 15 voix (quinze voix)
Domicilié «Ventoulou» – 46500 THÉGRA

M. HOBBE Frédéric, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DÉSIGNE :

M. HOBBE Frédéric, résidant à Ventoulou - 46500 THEGRA

Adresse email : fhobbe@gmail.com Tél. : 06.12.31.21.08

comme représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A GE D I.

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS COMMISSION APPELS D'OFFRES

En application des dispositions contenues au Code des Marchés Publics et conformément aux règles prévues à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle, le Conseil municipal désigne, en complément du Maire, Thierry CHARTRoux :

Trois MEMBRES TITULAIRES	Leurs Trois MEMBRES SUPPLÉANTS Respectifs
Anne-Marie FORTIN	Thierry CONTENSSOU
Didier TOURNEMINE	Christiane ALIBERT
Suzanne LACARRIERE	Cécile COLDEFY

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS COMMISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES EPCI PAYS DE PADIRAC

I-1 Commission Voirie & Commission Ordures Ménagères

Nom/ Prénom	Fonction	Adresse postale	Tél. portable	Mail
ALBAGNAC Laurent	4ème Adjoint	Las Croses 46500 THEGRA	lolo.albagnac@gmail.com	O6.31.49.34.20
Frédéric HOBBE	Conseiller Municipal	Ventoulou 46500 THEGRA	fhobbe@gmail.com	O6.12.31.21.08

I-2 Commission Développement Économique & Commission Social-Enfance :

Nom/ Prénom	Fonction	Adresse postale	Tél. portable	Mail
FORTIN Anne-Marie	Conseiller Municipal	Carrière de Cave 46500 THEGRA	O6.78.13.69.14	amfortin@free.fr
LAGARRIGUE Jean-Claude	Conseiller Municipal	Gaule 46500 THEGRA	O6.84.23.87.79	lagarriguejc@orange.fr

I-3 Commission Finances, Personnels, Compétences et Statuts :

Nom/ Prénom	Fonction	Adresse postale	Tél. portable	Mail
ALIBERT Christiane	2ème Adjoint	Boulayrac 46500 THEGRA	06.78.32.91.49	ch.alibert@hotmail.fr
LAGARRIGUE Jean-Claude	Conseiller Municipal	Gaule 46500 THEGRA	06.84.23.87.79	lagarriguejc@orange.fr

I-5 Commission Patrimoine, Tourisme, Environnement et Communication :

Nom/ Prénom	Fonction	Adresse postale	Tél. portable	Mail
TOURNEMINE Didier	Conseiller Municipal	Pech de Monbillet 46500 THEGRA	06.66.28.11.48	didier.babeth@wanadoo.fr
FORTIN Anne-Marie	Conseillère Municipale	Carrière de Cave 46500 THEGRA	06.78.13.69.14	amfortin@free.fr

I-6 Commission SCOT - Intercommunalité fusion :

Nom/ Prénom	Fonction	Adresse postale	Tél.	Mail
CHARTROUX Thierry	Maire	Goudounet 46500 THEGRA	06.63.99.70.21	chart.thierry@wanadoo.fr
FORTIN Anne-Marie	Conseillère Municipale	Carrière de Cave 46500 THEGRA	06.78.13.69.14	amfortin@free.fr

I-7 Commission Locale d'Evaluation et de Transferst des charges (CLETC)

Nom/ Prénom	Fonction	Adresse postale	Tél. portable	Mail
ALIBERT Christiane	2ème Adjoint	Boulayrac 46500 THEGRA	06.78.32.91.49	ch.alibert@hotmail.fr
LAGARRIGUE Jean-Claude	Conseiller Municipal	Gaule 46500 THEGRA	06.84.23.87.79	lagarriguejc@orange.fr

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires adjoints et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

Vu l'avis de l'INSEE mentionnant la population légale entrée en vigueur au 01-01-2014,

Considérant que l'article L.21-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la Commune compte 520 habitants (population municipale) et 537 habitants (population totale) et que ce caractère justifie l'autorisation des majorations prévues par l'article précité,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

après en avoir délibéré, décide (10 : pour, 5 : abstention) :

Article 1^{er} : *Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixée aux taux suivants :*

– *taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :*

* **M. CHARTROUX Thierry**, Maire : 31 % de l'indice 1015,

– *taux en % de l'indemnité du Maire :*

* **M. CONTENSSOU Thierry**, 1^{er} Adjoint : 8,25 % de l'indice 1015,

- * **Mme ALIBERT Christiane**, 2^{ème} Adjoint : 8,25 % de l'indice 1015,
- * **M. ALBAGNAC Laurent**, 3^{ème} Adjoint : 8,25 % de l'indice 1015,
- * **Mme LACARRIERE Suzanne**, 4^{ème} Adjoint : 8,25 % de l'indice 1015.

Article 2 : Les indemnités de fonction seront payées mensuellement **à compter du 28 mars 2014**.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour cette nouvelle application.

Tableau *annexe à la Délibération du Conseil Municipal du 10-04-2014* récapitulant les indemnités allouées aux membres du Conseil municipal (article L.2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales)

Fonction	Montant Brut Mensuel
<i>Maire</i>	1 178,45 €
<i>Maire-Adjoint</i>	313,62 €

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, (13 : pour, 2 : abstention) pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;*
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*

- 4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 9° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 10° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- 11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- 13° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 16° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 17° De mouvementer les crédits depuis le chapitre de dépenses imprévues à l'exception des programmes d'investissement,

III - POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

TRAVAUX MAISON DRÈLE

Thierry CHARTRoux donne un compte-rendu concernant l'avancement des travaux de la maison de Jean à Drèle :

- fin du gros oeuvre,
- au niveau des menuiseries : J.M. BOUZOU doit poser le dernier volet roulant,
- d'autres devis pour les travaux de joints intérieurs viennent d'être sollicités pour permettre de confronter les prix avec celui déjà réceptionné,
- les travaux de carrelage et peintures seront réalisés ultérieurement par les employés communaux,
- les travaux extérieurs (espaces verts et assainissement individuel) seront effectués par les employés intercommunaux selon leur disponibilité.

Il signale également que les réunions de chantier se tiendront dorénavant le mercredi après-midi.

RÉSEAU CHALEUR

Thierry CHARTROUX indique que les travaux concernant le réseau chaleur sont en cours d'achèvement. Seuls les travaux de réfection de la chaussée restent problématiques et seront constatés et revus avec l'entreprise JONCQUIERES au cours de la réception.

VENTE GRANGE DRÈLE

Au cours de la réunion du bureau municipal du 5 avril 2014, les éventuels acquéreurs et M. MELOU Stéphane, propriétaire du terrain voisin, ont été reçus pour débattre des intentions de chacun. Un prochain rendez-vous est fixé au samedi suivant pour connaître la suite et l'avancement des transactions avec les possibilités pour les acquéreurs d'acheter les terrains limitrophes, leur permettant ainsi de dégager de l'espace foncier non bâti.

TERRITOIRE DU CAUSSE VALLÉE DE LA DORDOGNE

Thierry CHARTROUX donne un compte-rendu de la réunion provoquée à la demande de Matthieu CHARLES, Maire de Bio, à Gramat, en présence des nouveaux élus des deux communautés de communes de Padirac et Gramat, permettant de préparer la prochaine rencontre avec l'ensemble des élus représentant le territoire "causse vallée de la Dordogne". Ils se sont tous concertés pour faire valoir une organisation de partage des projets : création de comités de pilotage, pôles et commissions d'élus représentatifs de chaque commune.

Il fait également part du réel ressenti des deux communautés à travailler ensemble vers ces mêmes orientations.

Au niveau des prévisions de travail, au sein du territoire, il est rappelé :

- qu'en premier lieu, un règlement intérieur va être établi,*
- au 1er janvier 2015, les compétences de chacun vont être révisées, confrontées,*
- dans les 2 ans, le choix de conserver ou pas les compétences sera définitif et la nouvelle répartition intégrant les nouveaux pôles sera uniformisée pour tout le territoire "Causse Vallée de la Dordogne".*

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,